

LE RÉGIME INTENSIFIE LA VIOLENCE CONTRE LES
FEMMES IRANIENNES D'AVANTAGE D'ARRESTATIONS
DE DÉTENTIONS ET D'EXÉCUTIONS

OCTOBRE
2021

RAPPORT
MENSUEL



COMMISSION DES FEMMES DU CNRI

Le régime intensifie la violence contre les femmes iraniennes

Davantage d'arrestations, de détentions et d'exécutions

Le régime clérical a intensifié la pression sur les prisonniers politiques. Il a procédé à de nouvelles condamnations à mort en octobre, à la veille du deuxième anniversaire du soulèvement de novembre 2019. Dans le même temps, le régime a intensifié la persécution des femmes sous prétexte de faire respecter le hijab obligatoire.

Les femmes prisonnières politiques subissent davantage de pressions de la part des autorités pénitentiaires. Le refus des soins médicaux, les transferts avec coups et blessures vers des lieux de détention lointains, le refus de congé de prison et les restrictions imposées aux appels téléphoniques font partie des pressions que subissent les prisonnières politiques en prison.

Trois mois seulement après son entrée en fonction, Ebrahim Raisi, déjà acteur de tueries en masse, a ajouté 200 exécutions supplémentaires à son palmarès. Sa seule mission est de prolonger le règne illégitime des mollahs par une répression impitoyable de la population.

Un officiel du régime a admis en octobre qu'au moins 240 000 personnes étaient détenues dans l'ensemble des prisons iraniennes. "Nous avions 16 000 détenus avant la révolution (de 1979), et aujourd'hui, nous en avons 240 000", a reconnu dans un discours Hassan Nowrouzi, vice-président de la Commission judiciaire du Parlement,

Selon les normes internationales, avec une population de 80 million d'habitants, le nombre des prisonniers n'aurait pas dû atteindre 30 000 personnes. Aujourd'hui, le nombre de prisonniers est huit fois supérieur à ce chiffre. (Le journal d'Etat Hamdeli - 10 octobre 2021)

La Résistance iranienne a demandé à plusieurs reprises au Secrétaire général de l'ONU, au Haut-Commissaire aux droits de l'homme, au Conseil des droits de l'homme, aux rapporteurs spéciaux et aux organisations internationales des droits de l'homme d'envoyer une délégation en Iran pour visiter les prisons du régime clérical et rencontrer les prisonniers, en particulier ceux détenus pour des raisons politiques.

Restrictions et pressions supplémentaires sur les femmes détenues politiques

En octobre, de nombreuses informations ont fait état de grèves de la faim et de restrictions accrues imposées aux femmes détenues dans diverses prisons.

Grève de la faim de Mahin Akbari

La prisonnière politique Mahin Akbari a entamé une grève de la faim dans la prison de Lakan, à Racht (nord de l'Iran), le 18 octobre 2021. Elle proteste contre la prolongation de sa peine d'une année supplémentaire. Elle aurait dû être libérée le 7 octobre, à l'expiration de sa peine. Cependant, le directeur de la prison de Lakan lui a exigé des repentirs, faute de quoi sa détention allait se prolonger. Mahin Akbari a refusé, affirmant qu'elle était innocente et qu'elle devait être libérée sans conditions.

Mahin Akbari, 59 ans, fait partie des prisonniers politiques des années 1980.

Des agents des services de renseignements de Racht ont fait irruption dans sa résidence à la mi-février 2020 pour l'arrêter. Elle a subi de longs interrogatoires sous la torture physique et psychologique. Ils l'ont ensuite transférée dans le quartier des femmes de la prison de Lakan.

Elle fait partie des partisans de l'Organisation des moudjahidines du peuple d'Iran (OMPI/MEK, opposition) arrêtés et détenus l'été dernier.



L'enseignante emprisonnée Nosrat Beheshti entame une grève de la faim

L'enseignante emprisonnée Nosrat Beheshti a entamé une grève de la faim à la prison de Vakilabad, à Machhad (nord-est de l'Iran), le 24 octobre 2021. Elle proteste contre sa détention sans procès et les pressions exercées sur elle.

Les forces de sécurité ont arrêté Nosrat Beheshti le 4 août 2021. Elle souffre de graves problèmes rénaux auxquels s'ajoutent les tensions nerveuses dues aux pressions qu'elle subit.

Nosrat Beheshti est l'un des 14 signataires d'une lettre ouverte demandant la démission du Guide suprême du régime clérical, Ali Khamenei.

Elle est une enseignante à la retraite et mère de six enfants. Les forces de sécurité l'ont arrêtée pour avoir participé aux manifestations des enseignants et réclamé des salaires plus équilibrés. Les autorités la détiennent depuis trois mois au centre de détention du département des renseignements et à la prison de Vakilabad à Machhad, capitale de la province de Khorasan-e-Razavi.



Nejat Anvar Hamidi court un risque imminent de cécité

La prisonnière politique Nejat Anvar Hamidi court un risque imminent de cécité dans la prison de Sepidar à Ahvaz (sud-ouest de l'Iran). Elle est actuellement dans un état physique grave et saigne des deux yeux.

Selon une source bien informée, Nejat Anvar Hamidi et sa famille ont fait plusieurs démarches pour qu'un optométriste l'examine en prison. Le médecin spécialiste lui a diagnostiqué un ptérygion. Il a également déclaré que la pression oculaire de Mme Anvar Hamidi était élevée. Elle devait suivre des soins avant d'être opérée dans un hôpital civil.

Nejat Anvar Hamidi, 63 ans, soutient l'Organisation des Moudjahidines du peuple d'Iran (OMPI). Elle a été arrêtée pour en mars 2019 avant d'être transférée à la prison de Sepidar. En plus de son problème oculaire, elle souffre de maux de tête chroniques depuis son séjour en prison dans les années 1980.



Monireh Arabchahri privée de traitement médical

Monireh Arabchahi, militante des droits des femmes, est retournée à la prison de Kachou'i à Karaj (centre de l'Iran) sans avoir terminé son traitement médical le 5 octobre 2021.

Elle avait bénéficié d'un congé médical moyennant une lourde caution de 500 millions de tomans le 3 mai 2021. Elle est retournée à la prison de Kachou'i le 23 juillet 2021, après avoir subi une opération de la glande thyroïde. Ensuite, sa santé s'est détériorée en prison. Le 31 juillet, elle a été transférée à l'hôpital mais elle a été renvoyée en prison après 24h sans avoir reçu de traitement médical.

Le 4 août, elle a été envoyée en congé médical jusqu'au 5 octobre, date à laquelle elle a été rappelée en prison sans avoir terminé son traitement.



Monireh Arabchahi et sa fille, Yasaman Aryani, doivent purger une peine de cinq ans et demi de prison pour s'être opposées au hijab obligatoire. Elles ont été envoyées de la prison d'Evine, à Téhéran, en exil à la prison de Kachou'i, à Karaj, le 22 octobre 2020.

Exil et traitement dégradant de Mojgan Kavousi

Une prisonnière politique et écrivain kurde, Mojgan Kavousi, a été envoyée en exil de la prison d'Evine à Téhéran à la prison de Kachou'i à Karaj le 6 octobre 2021.

De nouveau, le 13 octobre, les autorités pénitentiaires l'ont envoyée au parquet sans notification écrite et ont pris des dispositions pour qu'elle retourne à Evine. Le juge chargé de la mise à application des peines à Evine a toutefois refusé de l'admettre et l'a renvoyée à la prison de Kachou'i.

Pendant ces déplacements, Mojgan Kavousi a passé trois jours, du 6 au 9 octobre, dans un centre de détention de la police à Karaj, dans des conditions inhumaines et aux côtés de toxicomanes.

Les agents du centre de détention ont maltraité les détenus, rappelant selon Mme Kavousi, les descriptions faites des camps de travail forcé nazis. Ils n'ont pas répondu à ses demandes répétées d'eau et de nourriture. Ses mains et ses pieds ont été menottés tout au long de sa détention. Les menottes n'étaient pas standards et lui faisaient mal aux pieds. Les agents du centre de détention ne cessaient de hurler et d'insulter les détenues.

Lors d'un appel téléphonique à sa famille, Mme Kavousi a déclaré qu'on lui avait ordonné à plusieurs reprises de se déshabiller pour une fouille corporelle à la prison de Noshahr, au bureau de l'inspecteur de la prison de Chahr-e-Rey (Qarchak), à la police de la sécurité morale de Téhéran, à la police judiciaire de Karaj et à la prison de Kachou'i. Elle a protesté contre ce traitement humiliant, en vain.

Elle a déclaré à sa famille : "Ce traitement est un exemple frappant de torture psychologique et de transgression de la vie la plus privée et personnelle."



Atena Daemi privée d'appels téléphoniques

La prisonnière politique Atena Daemi est soumise à diverses formes de restrictions dans la prison de Lakan, à Racht, capitale de la province de Guilan (nord).

Les autorités pénitentiaires ont confisqué sa carte de téléphone, et elle est privée d'appels téléphoniques.

Une visite avec sa famille a été effectuée en présence d'un agent pénitentiaire, dans une cabine spécifiée à l'avance et aménagée pour les écoutes.

Des rapports antérieurs indiquaient que les autorités pénitentiaires avaient fait pression sur des prisonnières de droit commun pour qu'elles fassent de faux témoignages contre Atena.

Dans un message publié en langue farsi le 21 octobre, Amnesty International a demandé "la libération immédiate et inconditionnelle de la militante des droits humains Atena Daemi." L'organisation humanitaire a déclaré qu'Atena avait été injustement emprisonnée pour avoir dénoncé les violations des droits humains en Iran.

Atena Daemi, 32 ans, a commencé à purger sa peine de cinq ans en novembre 2016 dans le quartier des femmes de la prison d'Evine.



En 2018, le tribunal révolutionnaire de Téhéran l'a condamnée à une nouvelle peine d'emprisonnement de deux ans et un mois. De nouveau, en juillet 2020, elle a été condamnée à une autre peine de 2 ans et 74 coups de fouet.

Les autorités de la prison d'Evine l'ont envoyée en exil à la prison de Lakan, à Racht, le 16 mars 2021.

La prisonnière politique Mahboubeh Rezayi envoyée en exil

Mahboubeh Rezayi a été envoyée en exil dans la tristement célèbre prison d'Adelabad, à Chiraz (au sud du pays), dans les premiers jours d'octobre. Son bannissement était une réaction des autorités de la prison de Buchehr à la dénonciation par Mme Rezayi des conditions épouvantables de la prison. Elle avait réalisé un enregistrement audio dans lequel elle évoquait les violences subies par les femmes en prison et les propositions de mariages temporaires faites aux détenues.



Les autorités de la prison de Buchehr ont incité et engagé des criminels de droit commun pour la harceler et la brutaliser. Elle a été privée de congé pénitentiaire et d'autres avantages pour une durée de six mois avant d'être envoyée en exil à la prison d'Adelabad, à Chiraz, capitale de la province de Fars.

Des agents du ministère des Renseignements ont arrêté Mahboubeh Rezayi à Borazjan, dans la province de Buchehr, le 16 mai 2017. Le tribunal révolutionnaire de Chiraz l'avait condamnée à 13 ans de prison.

Le 19 janvier 2021, les autorités ont transféré Mme Rezayi à la prison de Buchehr pour y purger sa peine. En juillet, des condamnés pour crimes violents l'ont gravement brutalisée en présence des autorités pénitentiaires.

Peines de prison pour des militantes des droits civiques

Le parquet d'Evine a convoqué Mme Farangis Mazloum pour purger sa peine de réclusion. Mme Mazloum est la mère du prisonnier politique Soheil Arabi et une militante des droits civiques. Le tribunal révolutionnaire de Téhéran l'avait déjà condamnée à 18 mois de prison.

La Cour d'appel de la province du Khouzistan a condamné l'activiste des médias Mehrnouch Tafian à six mois et 11 jours de prison. Mme Tafian est diplômée de l'École de l'information et a un fils adolescent. Ils vivent à Ahvaz, la capitale de la province.

Le Tribunal révolutionnaire de Sanandaj a condamné Roya Jalali, une militante des droits des femmes, à une peine de deux ans de prison avec sursis. Mère de deux enfants, Mme Jalali souffrait de sclérose en plaques.

Arrestation et détention d'opposants et de militantes civils

Des agents du ministère des Renseignements à Racht ont arrêté un groupe d'anciens prisonniers politiques et de partisans de l'Organisation des moudjahidines du peuple d'Iran (OMPI/MEK) le 27 octobre 2021. Parmi les personnes arrêtées figurent Narguess Chirbatcheh, Simrokh Bozorg Ziabari, Zahra Haghgou et Ozra Taheri.



Le tribunal révolutionnaire de Téhéran a rendu un jugement le 12 octobre 2021, selon lequel Mahboubeh Farahzadi a été condamnée à une amende de 1,5

million de tomans. Son téléphone portable sera confisqué, et il lui sera interdit de participer à des rassemblements et à des réunions pendant deux ans.

Le 14 octobre 2021, les forces de sécurité ont arrêté Saada Khadirzadeh dans la ville de Piranshahr (nord-ouest). Elle a ensuite été transférée au centre de détention du département des renseignements à Urmia, la capitale de la province d'Azerbaïdjan occidental. Bien qu'elle soit enceinte, cette femme se voit refuser l'accès aux services médicaux et aux visites de sa famille.

Mitra Taghipour et son fils de 4 ans ont été arrêtés dans la ville de Mehran, dans la province frontalière d'Illam (ouest de l'Iran), il y a un mois. Depuis le 4 octobre 2021, après le transfert de Mitra Taghipour et de son fils Mehrsam au centre de détention des Gardiens de la révolution d'Ispahan (au centre du pays), aucune information n'est disponible sur leur sort. La famille de Mme Taghipour a essayé d'obtenir la garde de l'enfant mais n'a pas encore reçu de réponse.



Les forces de sécurité d'Illam ont également arrêté la militante des droits civils Khadijeh Mehdipour, 34 ans, originaire d'Ivan-e Gharb, qui vit à Illam. Elle avait déjà été arrêtée une fois, le 3 octobre 2020, pour ses activités sur les médias sociaux, avant d'être relâchée temporairement sous caution.

Les forces de sécurité de Sanandaj ont arrêté la militante syndicale Maryam Sadeqi à son domicile le 23 octobre 2021. Aucune information n'est disponible sur les charges retenues contre cette militante ouvrière et sur son lieu de détention.

Dans le même temps, Guelaleh Moradi est toujours détenue sans avoir été jugée depuis son arrestation il y a six mois. Cette militante kurde de la ville de Piranchahr a subi des pressions pour faire des repentirs et des faux aveux.

Une autre femme exécutée en octobre

Susan Rezayipour a été pendue à la prison centrale de Qazvin (nord-est) à l'aube du mercredi 27 octobre 2021. Il s'agit de la 122^e femme exécutée depuis l'été 2013.

Susan Rezayipour, 31 ans, avait assassiné son mari en état de légitime défense il y a six ans. Elle était la 122^e femme exécutée en Iran depuis l'été 2013.



Susan Rezayipour avait été mariée de force à son cousin, qu'elle n'aimait pas. Dans ses aveux, Susan a déclaré que son mari était un alcoolique qui se soûlait chaque jour et qui la battait quotidiennement, ce qui l'a poussée à commettre ce meurtre.

Toujours en octobre, Soheila Abedi a été condamnée à mort pour le meurtre de son mari.

Soheila Abedi a été mariée à l'âge de 15 ans. Elle est actuellement détenue au centre de réforme et de réhabilitation (quartier des femmes) de la prison de Sanandaj (nord-ouest de l'Iran).

Née en 1989, elle a tué son mari le 23 janvier 2015. La Cour suprême a confirmé la condamnation à mort de Soheila Abedi. Elle a été informée que si elle n'obtenait pas le consentement de la famille de la victime, elle sera exécutée d'ici un mois.

L'Iran détient le record mondial d'exécution de femmes et le taux d'exécution par habitant parmi tous les pays. Quinze femmes sont en moyenne exécutées chaque année en Iran ; des exécutions tout à fait injustifiées.

Intensification des violences contre les femmes iraniennes pour le port obligatoire du hijab

Parallèlement à l'augmentation de la pression exercée sur les prisonnières politiques et les militantes civiles, le régime clérical a également intensifié sa répression contre les femmes pour le port obligatoire du hijab.

En octobre, un clip vidéo diffusé sur les médias sociaux a indigné le public par l'intensité de la brutalité employée lors de l'arrestation d'une jeune femme.

À Téhéran, des agents en civil ont traîné la femme en lui lançant une corde au cou. Ils l'ont tirée à l'intérieur d'un fourgon appartenant à la police de la grande agglomération de Téhéran. Au même moment, un agent féminin lui tirait les cheveux et un agent masculin la forçait à entrer dans le véhicule.

Pour justifier la conduite de ses agents et apaiser l'indignation du public, Hossein Achdari, commandant général des forces de sécurité de l'État, a déclaré : "L'arrestation de cette femme n'était pas liée au hijab, et les agents avaient un mandat d'arrêt !". (Le journal d'État Setareh Sobh - 18 octobre 2021).

Un tel traitement est injustifiable, même pour les criminels.



Dans la lignée de l'institutionnalisation du traitement sauvage des femmes sous le prétexte du hijab obligatoire, le régime clérical a ouvert une nouvelle école donnant des licences pour relancer la promotion de la vertu et la prohibition du mal. Mehran Samadi, le commandant de la garnison de la promotion de la vertu et de l'interdiction du mal, a déclaré : "Ceux qui souhaitent faire partie des groupes qui donnent des avertissements (dans les rues) peuvent choisir leur spécialité et leur sujet de préoccupation et s'inscrire via un site Web appelé "meidan-e motalebeh." En dix jours, ils peuvent recevoir des licences légales et officielles pour avertir officiellement le public." (Le journal d'État Jomhuri - 18 octobre 2021)

Un mollah, Khan-Mohammadi, adjoint social au personnel de la promotion de la vertu et de l'interdiction du vice, a déclaré : "Nous nous efforçons sérieusement de supprimer rapidement et de traiter légalement les robes et vêtements non conventionnels." (L'agence de presse officielle Fars - 27 octobre 2021)

Ardechir Gueravand, sociologue, s'est interrogé sur le succès des patrouilles morales du régime pour imposer le hijab obligatoire aux femmes. Il a déclaré : "La question à laquelle nous devons répondre est de savoir si nous avons été en mesure d'atteindre notre objectif de promotion du hijab et de la chasteté." (Le site d'État Entekhab.com - 17 octobre 2021)